



**MUNICIPALITÉ DE YAMASKA
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est, par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la Municipalité tenue le 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement RY-2022-12 intitulé :

Règlement numéro RY-2022-12 visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro RY-2022-05 concernant l'exécution de travaux d'infrastructures pour la desserte en égout sanitaire, modification à l'aqueduc existante ainsi que réfection de structure de rue sur la rue Brouillard, et autorisant à ces fins, un emprunt de 358 631\$;

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 juin 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Yamaska, ce 28 juin 2023.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim